3e I/O +2

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "CENTRE"
(CHER, EURE-ET-LOIR, INDRE, INDRE-ET-LOIRE, LOIR-ET-CHER, LOIRET)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
93, rue de Curambourg - B.P. 210 - 45403 FLEURY-LES-AUBRAIS CEDEX
Téléphone : 86-36-24

ABONNEMENT ANNUEL : 50 F
M. le Sous-Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux
93, rue de Curambourg - B.P. 210
45403 FLEURY-LES-AUBRAIS CEDEX
C. C. P. : La Source 4504-25 C

Commission Paritaire de Presse n° 530 AD

Imprimerie de la Station "Centre". Le Directeur-Gérant : P. JOURNET

BULLETIN TECHNIQUE N° 141 — 6 MAI 1977

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER

Dans de nombreuses régions, depuis le 2 Mai, les précipitations ont été suffisamment abondantes pour lessiver le dernier traitement. De plus, de nouvelles surfaces sensibles continuent d'apparaître. Par ailleurs, dans des vergers insuffisamment protégés, quelques taches de tavelures ont été observées et sont dues aux pluies contaminatrices du début du mois d'Avril.

Bien que les projections d'ascospores restent toujours très faibles, il est nécessaire d'assurer la protection des arbres en réalisant un nouveau traitement dès que possible.

OIDIUM

Il est conseillé d'ajouter, à la bouillie destinée à combattre la tavelure, un produit actif contre l'oïdium.

PUCERONS-CHENILLES DEFOLIATRICES-PSYLLES-ARAIGNEES ROUGES

Le temps frais actuel limite le développement de ces ravageurs mais leur activité reprendra avec le prochain réchauffement. Il y a lieu de maintenir la surveillance des vergers afin d'intervenir le cas échéant.

DIDYMELLA DU FRAMBOISIER

Il est recommandé, par suite du développement foliaire et des pluies, de poursuivre la lutte contre cette maladie.

VIGNES

ROT-BRENNER

Pour les régions habituellement contaminées par cette maladie, il y a lieu de se reporter aux indications données dans le bulletin du 26 Avril.

BLACK-ROT

Le premier traitement conseillé dans le bulletin du 26 Avril doit être appliqué au **fur** et à mesure que les vignes atteignent le stade d'une feuille étalée.

Si le premier traitement a été réalisé à la fin du mois d'Avril et s'il a perdu de son efficacité, notamment du fait de l'abondance des pluies, il y a lieu de le renouveler.

Nous rappelons que les traitements contre le black-rot sont obligatoires sur tous les cépages y compris les hybrides producteurs directs dans toutes les communes déclarées contaminées par des arrêtés préfectoraux.

Ces communes sont les suivantes :

LOIRET : Cléry-Saint-André - Mézières-les-Cléry - Mareau-aux-Prés.
LOIR-ET-CHER : Selles-sur-Cher - Cormeray - Monthou-sur-Bièvre - Huisseau-sur-Cosson - Maslives - Mesland - Onzain - Chouzy-sur-Cisse - Mareuil-sur-Cher - Meusnes.
CHER : Coust - Charenton-du-Cher - Chateaumeillant - Saint-Maur - Quincy - Brinay - Vesdun - Saint-Vitte - Le Châtelet.
INDRE : Urciers - Champillet - Chabris - La Vernelle - Fontguenand - Lye.
INDRE-ET-LOIRE : Montlouis-sur-Loire - Lussault - Saint-Martin-Le-Beau.

P 97

IMP. ORLEANS 77 01978

.../...

NOCTUELLES - ARAIGNEES ROUGES

Les indications données dans les bulletins du 26 Avril et du 4 Mai sont toujours valables.

ERINOSE - ACARIOSE

Les premières manifestations de ces deux affections viennent d'être observées. Les dégâts sont d'autant plus graves que les conditions climatiques sont défavorables à la végétation.

Il est donc conseillé de surveiller les vignes sensibles afin d'intervenir le cas échéant en utilisant un soufre en poudrage. Ce traitement présentera l'avantage d'être également efficace contre les premières manifestations de l'oïdium.

PYRALE

Ce ravageur existe dans certains vignobles. Il fait des dégâts en dévorant les jeunes feuilles qu'il rassemble au moyen de fils soyeux.

Dans les vignes où des attaques ont été observées l'année dernière, il est nécessaire d'exercer une surveillance périodique afin d'intervenir dès que les premières chenilles auront été observées, en utilisant l'une des matières actives suivantes : ACEPHATE (75 g/hl) - METAMIDOPHOS (60 g/hl) - METHOMYL (62,5 g/hl).

Ces doses sont conseillées pour une pulvérisation de l'ordre de 600 à 800 litres de bouillie par hectare.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la Circonscription phytosanitaire
"CENTRE"

G. BENAS